



**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023**

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** et le **ONZE AVRIL** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien – CHAOUAT Claire - SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - SAEZ Muriel - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – BARSALOU André – DEGLIAME Vincent - JURCZYK Jean-Yves

Absent : NADAL BLIN Sylvie

Procuration : NADAL BLIN Sylvie à SAEZ Muriel

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

M. le Maire, ouvre la séance et donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2023

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 16 février 2023 et le soumet à l'appréciation de l'assemblée délibérante.

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal tel que présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé de son Président

APPROUVE

le procès-verbal tel que présenté.

2. Compte de gestion et 3. compte administratif budget principal M14 de l'exercice 2022

Le compte administratif du budget principal va vous être présenté.

Par chapitre, les mouvements ont été les suivants :

**SUIVI DU BUDGET PRINCIPAL M14 - 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire CA 2021 (€)	BP 2022 (€)	CA 2022 (€)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	223 965,48	291 000,00	271 723,25
012	CHARGES DE PERSONNEL	508 850,76	526 000,00	555 051,35
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES COURANTES	95 443,11	117 123,54	111 994,32
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		828 259,35	934 123,54	938 768,92
66	CHARGES FINANCIERES	30 435,15	34 000,00	28 762,79
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	3 000,00	0,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	0,00	3 000,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	5 700,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		860 694,50	979 823,54	967 531,71
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	144 000,00	0,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 802,00	13 000,00	12 900,92
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		32 802,00	157 000,00	12 900,92
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 802,00	157 000,00	12 900,92
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		893 496,50	1 136 823,54	980 432,63
<i>Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1</i>		0,00	0,00	0,00

SUIVI DU BUDGET PRINCIPAL M14 - 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire CA 2021 (€)	BP 2022 (€)	CA 2022 (€)
013	ATTENUATION DE CHARGES	62 768,03	18 000,00	65 957,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	55 462,77	52 000,00	43 855,86
73	IMPOTS ET TAXES	638 975,37	630 000,00	645 444,40
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	278 477,04	254 000,00	264 181,18
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 702,27	45 000,00	50 399,59
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		1 082 385,48	999 000,00	1 069 838,03
76	PRODUITS FINANCIERS	18,01	0,00	18,01
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 480,42	200,00	2 661,05
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 105 883,91	999 200,00	1 072 517,09
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 105 883,91	999 200,00	1 072 517,09
<i>Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>	0,00	167 623,54	167 623,54

SUIVI DU BUDGET PRINCIPAL M14 - 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opé.	Libellé	Dépenses		Recettes	
		BP 2022 (€)	CA 2022 (€)	BP 2022 (€)	CA 2022 (€)
	Remboursement Capital	80 000,00 €	79 424,88 €	0,00 €	0,00 €
999	Non individualisées	19 800,00 €	18 685,42 €	0,00 €	700,00 €
13	Ecole Primaire	3 000,00 €	5 767,03 €	0,00 €	0,00 €
15	Autres bâtiments publics	18 000,00 €	19 183,83 €	0,00 €	0,00 €
17	Cimetière	2 300,00 €	2 226,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Photovoltaïque	21 500,00 €	11 591,00 €	11 775,00 €	3 073,20 €
24	Jardin d'enfants	15 000,00 €	10 128,32 €	0,00 €	0,00 €
40	Sécurité routière	4 000,00 €	6 417,75 €	0,00 €	0,00 €
50	Stade Municipal	1 000,00 €	199,54 €	0,00 €	0,00 €
52	Salle Polyvalente	5 700,00 €	5 782,03 €	0,00 €	0,00 €
64	Achat de mobilier	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
76	Eclairage public	15 200,00 €	2 016,01 €	0,00 €	0,00 €
86	Réhabilitation Voirie	64 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
92	Services Techniques (petit équipement)	1 500,00 €	1 077,57 €	0,00 €	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement				144 000,00 €	
Opé. d'ordre de transfert entre sections (MV & PV / cessions immo)				0,00 €	

Opé. d'ordre de transfert entre sections (amortissements & provisions)			13 000,00 €	12 900,92 €
Taxe d'aménagement			75 700,00 €	44 607,61 €
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)			8 425,00 €	6 984,60 €
Opérations afférentes aux Emprunts			0,00 €	
SOUS / TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	252 900,00 €	162 499,38 €	252 900,00 €	68 266,33 €
<i>Solde d'investissement reporté N-1</i>	44 763,87 €	44 763,87 €	44 763,87 €	44 763,87 €
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	297 663,87 €	207 263,25 €	297 663,87 €	113 030,20 €

La présentation des résultats effectuée, l'assemblée est invitée à constater la concordance entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion dressé par M. le Comptable public, résultats récapitulés dans les tableaux suivants :

Résultat d'exécution du budget principal M14 (compte de gestion 2022):

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	- 44 763,87	0	- 49 469,18	- 94 233,05
Fonctionnement	+ 212 387,41	+ 44 763,87	+ 92 084,46	+ 259 708,00
TOTAL	+ 167 623,54	+ 44 763,87	+ 42 615,28	+ 165 474,95

Résultat d'exécution du budget principal M14 (compte administratif 2022):

Résultat cumulé			
	Résultat N	Report N-1	Total
Fonctionnement	+ 92 084,46	+ 167 623,54	+ 259 708,00
Investissement	- 49 469,18	- 44 763,87	- 94 233,05

Il y a donc bien concordance entre le document de l'ordonnateur et celui du comptable public.

A la suite de cette présentation, l'assemblée est invitée à délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **D'Approuver** le compte de gestion du budget principal M14 de l'exercice 2022,

- **De Donner** tout pouvoir au maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

A la suite de ce vote, M. le Maire se retire et laisse la présidence de la séance à M. GASPARINI Sébastien, 1^{er} Adjoint au Maire.

L'assemblée est invitée à délibérer pour le compte administratif du budget principal exercice 2022.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **D'Approuver** le compte administratif du budget principal M14 de l'exercice 2022,
- **De Constater** les identités de valeur du compte administratif avec le compte de gestion 2022,
- **De Voter et d'arrêter** les résultats définitifs de l'exercice 2022 tels qu'exposés,
- **De Donner** tout pouvoir au maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

4. Affectation du résultat de fonctionnement M14 de l'exercice 2022

M. le Maire réintègre la séance et invite l'assemblée à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal M14 de l'exercice 2022.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **Décider** de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 suivante :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	+ 92 084,46 €
Résultat antérieur reporté :	+ 167 623,54 €
Résultat de l'exercice à affecter :	+ 259 708,00 €

Investissement

Résultat (R001) :	- 49 469,18 €
Résultat antérieur reporté :	- 44 763,87 €
Reste à réaliser	- 62 500,00 €
Besoin total de financement :	- 156 733,05 €

Affectation en réserves (R1068) : - 156 733,05 €

Report en fonctionnement (R002) : + 102 974,95 €

- **De Donner** tout pouvoir au maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

5. Vote des taux d'imposition 2023

Vu le Code Général des Impôts, notamment les articles relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le produit nécessaire à l'équilibre du budget principal 2023,

Conformément au débat d'orientations budgétaires lors de la réunion de la commission finances et suite à sa proposition, le budget présenté s'accompagne d'un maintien des taux d'imposition appliqués l'année précédente.

L'Assemblée a été invitée à la fixation des taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 18,70 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 60,29 % soit 29,60 % de la commune et 30,69% du Département
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77,03 %

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **De Voter** le maintien des taux d'imposition appliqués en 2023 et tels que présentés ci-dessus.
- **Donner** à M. le Maire ou son représentant légal dûment désigné tout pouvoir pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

6. Vote du budget Principal M14 exercice 2023

Le budget principal 2023 est présenté. Il s'articule de la façon suivante par chapitre :

SUIVI DU BUDGET PRINCIPAL M14 - 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire CA 2022 (€)	Rappel BP 2022 (€)	Propositions nouvelles (€)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	271 723,25	291 000,00	301 000,00

012	CHARGES DE PERSONNEL	555 051,35	526 000,00	608 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES COURANTES	111 994,32	117 123,54	113 674,95
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		938 768,92	934 123,54	1 022 674,95
66	CHARGES FINANCIERES	28 762,79	34 000,00	27 700,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	3 000,00	1 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	0,00	3 000,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	5 700,00	11 100,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		967 531,71	979 823,54	1 062 474,95
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	144 000,00	130 000,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 900,92	13 000,00	10 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 900,92	157 000,00	140 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 900,92	157 000,00	140 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		980 432,63	1 136 823,54	1 202 474,95
<i>Pour information Déficit de fonctionnement reporté N-1</i>		0,00	0,00	0,00

SUBVENTIONS 2023

ASSOCIATIONS	CA 2022	BP 2023
M.J.C	5 500 €	5 500 €
Comité des Fêtes	5 000 €	5 500 €
Comité des Fêtes (Subv. exceptionnelle)	150 €	
Ecole de Rugby USO XIII	1 000 €	1 300 €
Amicale des Anciens USO XIII	500 €	500 €
Coopérative Scolaire	1 200 €	1 200 €
Chasse	1 000 €	1 000 €
Pêche	600 €	600 €
Club "Les Fontaines"	1 000 €	1 000 €
Club Chiffres et Lettres	200 €	200 €
Pétanque	500 €	500 €
Pétanque (Subv. exceptionnelle)	200 €	200 €
Ornai'songs	1 500 €	2 000 €
Anciens Combattants	400 €	400 €
Ass Musicale Ornaisonnaise	300 €	300 €
Ornaisons Nature	200 €	200 €
L'outil en main	150 €	150 €
Run & Trail	300 €	300 €
Run & Trail (Subv. exceptionnelle)	1 000 €	1 000 €
Ca crée Marcel !		200 €
GDON Aussou Orbieu		50 €
Totaux	20 700 €	22 100 €
AUTRES ORGANISMES	CA 2022	BP 2023
Cru Boutenac (camins Boutenac)	50 €	50 €
Ligue Lutte Cancer	50 €	50 €
Comité FNACA Aude	50 €	50 €
Fonds de solidarité pour le logement (FUL)	50 €	
Restos du cœur	50 €	50 €
Fédération Française de Sauvetage & de Secourisme (FFSS)	150 €	150 €
ADPADA (Ass Départementale des Piégeurs Agrées de l'Aude)	100 €	100 €
FNATH	50 €	50 €
La Prévention Routière	50 €	100 €
BTP CFA Aude	100 €	
Chambre des Métiers & de l'Artisanat de l'Aude	250 €	250 €
FEDON11 (lutte flavescence dorée)	120 €	120 €
AMF Téléthon (Subv. exceptionnelle) Cf DM du 28/06/2022	0 €	75 €
AFDAIM ADAPEI 11		50 €
Epops biodiversité		50 €
ANAAA (Association Narbonnaise pour les Actions d'Adaptation)		50 €
Totaux	1 070 €	1 195 €

SUIVI DU BUDGET PRINCIPAL M14 - 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire CA 2022 (€)	Rappel BP 2022 (€)	Propositions nouvelles (€)
013	ATTENUATION DE CHARGES	65 957,00	18 000,00	15 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	43 855,86	52 000,00	76 500,00
73	IMPOTS ET TAXES	645 444,40	630 000,00	691 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	264 181,18	254 000,00	261 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 399,59	45 000,00	50 000,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		1 069 838,03	999 000,00	1 093 500,00
76	PRODUITS FINANCIERS	18,01	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 661,05	200,00	6 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 072 517,09	999 200,00	1 099 500,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 072 517,09	999 200,00	1 099 500,00
<i>Pour information Excédent de fonctionnement reporté N-1</i>		<i>167 623,54</i>	<i>167 623,54</i>	<i>102 974,95</i>

SUIVI DU BUDGET PRINCIPAL M14 - 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT

Opé.	Libellé	Dépenses	Recettes
		Propositions nouvelles (€)	Propositions nouvelles (€)
	Remboursement des Emprunts	81 000,00 €	0,00 €
999	Non individualisées	15 300,00 €	0,00 €
13	Ecole Primaire	2 000,00 €	0,00 €
15	Autres bâtiments publics	22 000,00 €	0,00 €
17	Cimetière	1 500,00 €	0,00 €
22	Photovoltaïque	8 000,00 €	9 600,00 €
24	Jardin d'enfants	75 400,00 €	46 300,00 €
25	Mise en accessibilité Mairie (honoraires avant projet)	2 700,00 €	0,00 €
26	Réfection Place Jean Moulin	78 140,00 €	0,00 €

40	Sécurité routière	15 000,00 €	0,00 €
52	Salle Polyvalente	16 600,00 €	0,00 €
64	Achat de mobilier	1 000,00 €	0,00 €
76	Eclairage public	45 700,00 €	19 140,00 €
86	Réhabilitation Voirie	47 500,00 €	0,00 €
92	Services Techniques (petit équipement)	6 000,00 €	0,00 €
94	Crèche	40 000,00 €	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement			130 000,00 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (MV & PV / cessions immo)			0,00 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (amortissements & provisions)			10 000,00 €
Taxe d'aménagement			90 000,00 €
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)			10 300,00 €
Opérations afférentes aux Emprunts			80 000,00 €
SOUS / TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		457 840,00 €	395 340,00 €
<i>Pour information solde d'investissement reporté N-1</i>		94 233,05 €	156 733,05 €
<i>Pour information reste à réaliser reporté N-1</i>			
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT		552 073,05 €	552 073,05 €

Après la présentation du budget 2023, l'Assemblée a été invitée à se prononcer

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

D E C I D E

- **Valider** le budget Principal 2023 tel que présenté,
- **Dire** que le budget Principal 2023 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2022,
- **Dire** que le budget Principal 2023 est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et également au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- **Décider** de répartir les subventions aux associations (articles 65740 et 65738) comme précisé dans le tableau,
- **Donner** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

**7 .Compte de gestion et 8. Compte administratif budget « eau et assainissement »
M49 2022**

Le compte administratif du budget eau et assainissement M49 va vous être présenté.
Par chapitre, les mouvements ont été les suivants :

SUIVI DU BUDGET DE L'EAU M49 - 2022				
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				
Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire CA 2021 (€)	BP 2022 (€)	CA 2022 (€)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	122 177,43	146 000,00	142 789,85
012	CHARGES DE PERSONNEL	12 000,00	14 000,00	0,00
014	REDEVANCE POLLUTION	20 455,00	21 500,00	20 807,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	2 982,21	11 000,00	7 326,26
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		157 614,64	192 500,00	170 923,11
66	CHARGES FINANCIÈRES	53 345,11	55 000,00	51 150,27
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 115,05	1 559,93	929,55
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 634,15	2 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		213 708,95	251 059,93	223 002,93
022	Dépenses imprévues	0,00	6 600,00	0,00
023	Virement à la section d'Investissement	0,00	62 600,00	0,00
042	Opération d'ordre et de transfert entre section	59 586,14	60 800,00	60 792,30
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		59 586,14	130 000,00	60 792,30
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		59 586,14	123 400,00	60 792,30
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		273 295,09	381 059,93	283 795,23
<i>Pour information Déficit d'exploitation reporté de N-1</i>		0,00	0,00	0,00

SUIVI DU BUDGET DE L'EAU M49 - 2022				
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				
Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire CA 2021 (€)	Rappel BP 2022 (€)	CA 2022 (€)
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	272 203,90	288 253,00	314 789,68
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 252,96	0,00	4 542,66
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 439,99	0,00	4 921,44
TOTAL GESTION DES SERVICES		275 896,85	288 253,00	324 253,78
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 659,31	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		277 556,16	288 253,00	324 253,78
042	Opération d'ordre et de transfert entre section	39 649,30	47 500,00	47 465,97
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		39 649,30	47 500,00	47 465,97
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		317 205,46	335 753,00	371 719,75
<i>Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1</i>		1 396,56	1 396,56	45 306,93

SUIVI DU BUDGET DE L'EAU M49 - 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opé.	Libellé	Dépenses		Recettes	
		BP 2022 (€)	CA 2022 (€)	BP 2022 (€)	CA 2022 (€)
	Remboursement Capital	71 500,00 €	69 707,03 €	0,00 €	0,00 €
999	Non individualisées	12 334,00 €	6 017,18 €	0,00 €	0,00 €
25	OAP Le Pech	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Assainissement	7 000,00 €	4 807,61 €	0,00 €	0,00 €
44	Matériel	3 200,00 €	3 973,36 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre et de transfert entre section		47 500,00	47 465,97 €	60 800,00 €	60 792,30 €
Virement de la section de fonctionnement				62 600,00 €	0,00 €
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)				47 288,42 €	47 520,72 €
Opérations afférentes aux Emprunts				0,00 €	0,00 €
Sous / Total		171 534,00 €	131 971,15 €	170 688,42 €	108 313,02 €
<i>Solde d'investissement reporté N-1</i>		0,00 €	0,00 €	845,58 €	845,58 €
TOTAL		171 534,00 €	131 971,15 €	171 534,00 €	109 158,60 €

La présentation des résultats effectuée, l'assemblée est invitée à constater la concordance entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion dressé par M. le Comptable public, résultats récapitulés dans les tableaux suivants :

Résultat d'exécution du budget M49 eau et assainissement (compte de gestion 2022):

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	+ 845,58	0	- 23 658,13	- 22 812,55
Fonctionnement	+ 45 306,93	0	+ 87 924,52	+ 133 231,45
TOTAL	+ 46 152,51	0	+ 64 266,39	+ 110 418,90

Résultat d'exécution du budget M49 eau et assainissement (compte administratif 2022):

Résultat cumulé			
	Résultat N	Report N-1	Total
Fonctionnement	+ 87 924,52	+ 45 306,93	+ 133 231,45
Investissement	- 23 658,13	+ 845,58	- 22 812,55

Il y a donc bien concordance entre le document de l'ordonnateur et celui du comptable public.

A la suite de cette présentation, l'assemblée est invitée à délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **D'Approuver** le compte de gestion du budget principal M49 de l'exercice 2022,
- **De Donner** tout pouvoir au maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

A la suite de ce vote, M. le Maire se retire et laisse la présidence de la séance à M. GASPARINI Sébastien, 1^{er} Adjoint au Maire.

A la suite de cette présentation, l'assemblée est invitée à délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **D'Approuver** le compte administratif du budget Eau et Assainissement M49 de l'exercice 2022,
- **De Constater** les identités de valeur du compte administratif avec le compte de gestion 2022,
- **De Voter et d'arrêter** les résultats définitifs de l'exercice 2022 tels qu'exposés,
- **De Donner** tout pouvoir au maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

9. Affectation du résultat de fonctionnement M49 de l'exercice 2022

M. le Maire réintègre la séance et invite l'assemblée à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement du budget eau et assainissement M49 de l'exercice 2022.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **Décider** de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 suivante :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	+ 87 924,52 €
Résultat antérieur reporté :	+ 45 306,93 €
Résultat de l'exercice à affecter :	+ 133 231,45 €

Investissement

Résultat (R001) :	- 23 658,13 €
Résultat antérieur reporté :	+ 845,58 €
Besoin total de financement :	- 22 812,55 €

Affectation en réserves (R1068) :	- 22 812,55 €
Report en fonctionnement (R002) :	+ 110 418,90 €

- **Donner** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

10. Vote du prix facturé de l'eau, de l'assainissement et de l'entretien du réseau exercice 2023

Les prévisions budgétaires 2023 en matière d'eau et d'assainissement, révèlent que sans charge supplémentaire particulière, la section d'exploitation est déficitaire.

Selon les dispositions réglementaires et notamment l'article L 2224-1 du CGCT, les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être couverts par le prix facturé à l'utilisateur.

Dans ce contexte juridique, considérant la nécessité d'avoir recours à une augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement pour permettre l'équilibre du budget, le budget présenté s'accompagne d'une augmentation :

- du prix d'entretien du réseau de l'eau pour l'année 2023 de 5,86 € par an.
- du prix total facturé de l'eau 0,05 € HT/m³ pour l'année 2023.

L'Assemblée a donc été invitée à délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **DECIDER** de l'augmentation des tarifs de l'entretien du réseau, de l'eau et de l'assainissement,
- **DECIDER** que cette augmentation se traduit comme suit :
 - la part du prix de l'eau passera de 1,83 € HT/m³ à 1,85 € HT/m³,
 - la part de l'assainissement passera de 2,02 € HT/m³ à 2,05 € HT/m³,
 - la part de l'entretien du réseau passera de 9,14€ par an à 15€ par an.
- **DECIDER** que ces modifications entreront en vigueur dès le 1^{er} relevé de l'année 2023.
- **DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

11. Vote du budget M49 « eau et assainissement » exercice 2023

Le budget « eau et assainissement » M49 de l'exercice 2023 sera présenté.
Il s'articule de la façon suivante par chapitre :

SUIVI DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU M49 - 2023				
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				
Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire CA 2022 (€)	Rappel BP 2022 (€)	Propositions nouvelles (€)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	142 789,85	146 000,00	170 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	14 000,00	34 000,00
014	REDEVANCE POLLUTION	20 807,00	21 500,00	24 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	7 326,26	11 000,00	7 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		170 923,11	192 500,00	235 500,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	51 150,27	55 000,00	58 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	929,55	1 559,93	2 763,90
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	2 000,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		223 002,93	251 059,93	296 263,90
022	Dépenses imprévues	0,00	6 600,00	5 300,00
023	Virement à la section d'Investissement	0,00	62 600,00	31 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	60 792,30	60 800,00	115 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		60 792,30	123 400,00	146 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		60 792,30	130 000,00	151 300,00
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		283 795,23	381 059,93	447 563,90
<i>Pour information Déficit d'exploitation reporté N-1</i>		0,00	0,00	0,00

SUIVI DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU M49 - 2023
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire CA 2022 (€)	Rappel BP 2022 (€)	Propositions nouvelles (€)
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	314 789,68	288 253,00	284 056,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 542,66	0,00	4 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 921,44	0,00	1 589,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		324 253,78	288 253,00	289 645,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		324 253,78	288 253,00	289 645,00
042	Opération d'ordre et de transfert entre section	47 465,97	47 500,00	47 500,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		47 465,97	47 500,00	47 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		371 719,75	335 753,00	337 145,00
<i>Pour information Excédent d'exploitation reporté N-1</i>		45 306,93	1 396,56	110 418,90

SUIVI DU BUDGET DE L'EAU M49 - 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT

Opé.	Libellé	Dépenses	Recettes
		Propositions nouvelles (€)	Propositions nouvelles (€)
	Remboursement Capital	55 000,00 €	0,00 €
999	Non individualisées	19 047,00 €	0,00 €
25	Lotissement Les Résidences du Pic	20 000,00 €	0,00 €
28	Assainissement	26 000,00 €	0,00 €
42	Shéma Directeur Eau potable	56 000,00 €	37 120,00 €
44	Matériel	2 000,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)		47 500,00	115 000,00
Virement de la section d'exploitation			31 000,00
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)			2 427,00 €
Opérations afférentes aux Emprunts			40 000,00 €
Sous / Total		225 547,00 €	225 547,00 €
<i>Pour information Solde d'investissement reporté N-1</i>		22 812,55 €	22 812,55 €
TOTAL		248 359,55 €	248 359,55 €

Après la présentation du budget 2023, l'Assemblée a été invitée à se prononcer

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

D E C I D E

- **Valider** le budget Eau et Assainissement 2023 tel que présenté,
- **Dire** que le budget Eau et Assainissement 2023 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2021 après le vote du compte administratif,
- **Dire** que le budget Eau et Assainissement 2023 est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et également au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Donner tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente

12. Compte de gestion et 13. Compte administratif budget lotissement la Gravette de l'exercice 2022

Le compte administratif du budget lotissement la Gravette de l'exercice 2022 va vous être présenté.

LOTISSEMENT LA GRAVETTE - Budget Lotissement La Gravette Budget Lotissement - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 318,26	G 0,00
	Section d'investissement	B 3 000,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 604,80 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 10 000,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 3 318,26	= G+H+I+J 10 604,80
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 318,26	= G+I+K 604,80
	Section d'investissement	= B+D+F 3 000,00	= H+J+L 10 000,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 318,26	= G+H+I+J+K+L 10 604,80

La présentation des résultats effectuée, l'assemblée est invitée à constater la concordance entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion dressé par M. le Comptable public, résultats récapitulés dans les tableaux suivants :

Résultat d'exécution du budget lot. La Gravette (compte de gestion 2022):

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	+10 000,00	0	- 3 000,00	+ 7 000,00
Fonctionnement	+ 604,80	0	- 318,26	+ 286,54
TOTAL	+ 10 604,80	0	- 3 318,26	+ 7 286,54

Résultat d'exécution du budget lot. La Gravette (compte administratif 2022):

Résultat cumulé			
	Résultat N	Report N-1	Total
Fonctionnement	- 318,26	+ 604,80	+ 286,54
Investissement	- 3 000,00	+ 10 000	+ 7 000,00

Il y a donc bien concordance entre le document de l'ordonnateur et celui du comptable public.

A la suite de cette présentation, l'assemblée est invitée à délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **D'Approuver** le compte de gestion du budget lotissement la Gravette de l'exercice 2022,
- **De Donner** tout pouvoir au maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

A la suite de ce vote, M. le Maire se retire et laisse la présidence de la séance à M. GASPARINI Sébastien, 1^{er} Adjoint au Maire.

A la suite de cette présentation, l'assemblée est invitée à délibérer

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **D'Approuver** le compte administratif du budget lotissement la Gravette de l'exercice 2022,
- **De Constater** les identités de valeur du compte administratif avec le compte de gestion 2022,
- **De Voter et d'arrêter** les résultats définitifs de l'exercice 2022 tels qu'exposés,
- **De Donner** tout pouvoir au maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

14. Affectation du résultat de fonctionnement budget lotissement la Gravette de l'exercice 2022

Après l'approbation des comptes de gestion et administratif 2022 du budget lotissement la Gravette, l'Assemblée a été invitée à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement du budget lotissement la Gravette de l'exercice 2022.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **Décider** de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 suivante :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	- 318,26 €
Résultat antérieur reporté :	+ 604,80 €
Résultat de l'exercice à affecter :	+ 286,54 €

Investissement

Résultat (R001) :	- 3 000,00 €
Résultat antérieur reporté :	+ 10 000,00 €
Besoin total de financement :	0 €

Affectation en réserves (R1068) : 0€

- **De Donner** tout pouvoir au maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

15. Vote du Budget Lotissement la Gravette 2023

Le budget lotissement la Gravette 2023 sera présenté.

Il s'articule de la façon suivante par section :

SUIVI DU BUDGET LOT. LA GRAVETTE - 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chap / Art.	Libellé	DEPENSES	RECETTES
66	CHARGES FINANCIERES		
66111	Intérêts des emprunts et dettes	686,54 €	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
7474	Participation commune		400,00 €
002	RESULTAT REPORTE		286,54 €
TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		686,54 €	686,54 €

SUIVI DU BUDGET LOT. LA GRAVETTE 2023			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
article	Libellé	Dépenses	Recettes
		Propositions nouvelles (€)	Propositions nouvelles (€)
1641	emprunt	7 000,00 €	0,00 €
Solde d'investissement reporté N-1		0,00 €	7 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT		7 000,00 €	7 000,00 €

Après la présentation du budget 2023, l'Assemblée a été invitée à se prononcer

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

D E C I D E

- **Valider** le budget lotissement la Gravette de l'exercice 2023 tel que présenté,
- **Dire** que le budget lotissement la Gravette de l'exercice 2023 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2022,
- **Dire** que le budget lotissement la Gravette de l'exercice 2023 est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et également au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- **Donner** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

16. Désaffectation et déclassement de la parcelle B697, ancienne déchetterie

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 13 décembre 2022, il a été approuvé la signature d'un bail emphytéotique entre la commune et la société SOLEOCC concernant la parcelle B697 de l'ancienne déchetterie.

L'ancienne déchetterie était un équipement à l'usage du public et conformément au code général des collectivités publiques, une déchetterie est un bien du domaine public. Par conséquent, il convient de procéder à la désaffectation de la parcelle B697 et à un déclassement de celle-ci du domaine public.

M. le Maire invite l'assemblée à délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

D E C I D E

- la désaffectation de la parcelle B697 de 22 770m²
- le déclassement de l'emprise désaffectée

- l'affectation de celle-ci dans le domaine privé de la commune
- **Donner** tout pouvoir à M. le Maire pour signer toute pièce afférente.

17. Désignation représentant CLECT

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner un élu chargé de représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCRCLM.

M. le Maire propose à l'assemblée de désigner M. Xavier SOLER, adjoint au Maire, pour représenter la commune au sein de la CLECT.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

DESIGNE M. Xavier SOLER, adjoint au Maire pour représenter la commune à la CLECT de la CCRCLM.

18. Questions diverses

- ❖ M. le Maire informe l'assemblée que Mme COUX abandonne son projet à la cour Fabre, celle-ci n'ayant pas obtenu l'accord des organismes financiers pour son emprunt. Une possibilité de vendre en plusieurs lots tout en respectant le PADD va être envisagée.
- ❖ Mme TISSEYRE Fanny rappelle à l'assemblée les obligations légales en terme de débroussaillage qui leurs avaient été détaillées lors de la séance précédente. La commune souhaite mettre en place un plan communal de débroussaillage accompagnée par les services de la DDTM.
- ❖ M. GALEYRAND Éric informe l'assemblée que le budget 2023 de l'ASA prévoit une augmentation de la participation de la commune de 10%. Il indique également aux élus que suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la CCRCLM en 2026, un bureau d'étude a lancé un audit complet sur l'eau et l'assainissement des communes membres.
- ❖ M. le Maire informe l'assemblée que les travaux pour le city park vont commencer très prochainement et que celui-ci sera terminé pour les vacances d'été.